

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Laurent ROHART, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-07-37

FIXATION DES TARIFS POUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des services périscolaires n'ont pas augmentés depuis septembre 2019, et que le Conseil n'avait pas souhaité répercuter la hausse de 9,15 % du coût du repas aux familles en septembre 2022.

Mme le Maire rappelle les tarifs actuels des services périscolaires :

- Cantine scolaire : 5,20 € le repas
- Garderie : 2 € de l'heure
- Pénalité doublant le coût du service pour le non-respect des délais réglementaire.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du nouveau marché signé pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, le cout du repas a de nouveau augmenté de 12 %.

Elle précise également que cout du service des garderie est également en hausse en raison du cout du personnel.

Mme le Maire propose d'augmenter l'ensemble des services périscolaires comme suit :

- **Cantine : 5,60 € par repas**
- **Garderie : 2,30 € de l'heure**
- **Pénalité pour non-respect des délais d'inscription aux services périscolaires : doublement du prix.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE de fixer à compter de la présente délibération les tarifs périscolaires suivants :

- **Cantine : 5,60 € par repas**
- **Garderie : 2,30 € de l'heure**
- **Pénalité pour non-respect des délais d'inscription aux services périscolaires : doublement du prix.**



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :

12 juillet 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte